


AR Prefecture

016-200054047-20221215-2022_12_15_06-DE
Reçu le 21/12/2022
Publié le 21/12/2022

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions de cette convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 19 décembre 2022


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

